

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03/03/2026

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 31 | 22 | 29 |

| Vote |
|---------------------------------------|
| UNANIMITE |
| Pour : 29 Contre : Abstention : |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 03 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 25/02/2026.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : CHAUVEAU Cécile, LALANNE Géraldine, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.
MM : CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BERTHE Isabelle donne pouvoir à HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne pouvoir à FOUCHARD Stéphane, LEBEAU Sonia donne pouvoir à HUMEAU Michel, PASTEAU Dominique donne pouvoir à SIMON Claudette.
MM. : BACHELIER Jean-Christophe donne pouvoir à GRAFFIN Serge, BRIONNE Alain donne pouvoir à TAUPIN Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud donne pouvoir à HERVE Yves-Marie.

Absentes : Mmes : HATTON Anita, TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2026-034 – Marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces d'accueil de l'Hôtel communautaire : attribution des lots n° 1 et n° 2

Rapporteur : M. ROUANET Nicolas

Suite à l'infructuosité de la première procédure, une publicité a été relancée pour les 2 lots en question. La date limite de remise des offres était fixée au 20 février 2026. Les estimations financières étaient les suivantes :

- 80 873 € H.T. pour le lot n°1
- 43 600 € H.T. pour le lot n°2

Le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre concernant le lot n°1 classe l'offre de la société ELCIA comme l'offre économiquement la plus avantageuse. Des demandes de précisions ont été adressées aux candidats ayant remis une offre pour le lot n°2 et son attribution doit donc être différé jusqu'à la réception des éléments sollicités.

Le Conseil communautaire est invité à :

- attribuer le lot n°1 à la société ELCIA pour un montant de 73 499.57 € H.T. et autoriser le Président à signer l'ensemble des documents contractuels y afférents.
- déléguer au Président l'attribution du lot n°2 et l'autoriser à signer l'ensemble des documents y afférents.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant le délai de réponse nécessaire aux candidats ayant remis une offre pour le lot n°2 afin d'apporter les éléments de précision et donc la nécessité de surseoir à l'attribution de ce lot,

- **ATTRIBUE** le lot n°1-Curage, cloisonnement, faux plafonds à la société ELCIA pour un montant de 73 499.57 € H.T.
- **DELEGUE** au Président l'attribution du lot n°2- Menuiseries extérieures à l'entreprise qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue du délai de demande de précisions.
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 03/03/2026

Le Président,
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,
M. HERRAUX Denis

